VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL **TENUE LE 11 MARS 2019**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 11 mars 2019 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Raynald Banville et Simon Brochu formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : Mme Claire Robichaud, adjointe au Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #19-03-25 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #19-03-26 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
 Approbation des procès-verbaux de :
- - 3.1 La séance régulière tenue le 4 février 2019;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :
 - 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie
 - **5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration
 - 6.1 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;
 - 6.2 Approuver le budget 2019 de l'OMH de Métis-sur-Mer;
 - 6.3 Accompagnement occasionnel par le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM;
- 7. Travaux publics
 - 7.1 Permis d'intervention et de voirie 2019;
- 8. Urbanisme
- 9. Service incendie et sécurité civile
 - **9.1** Approuver le rapport annuel du service incendie;
 - 9.2 Sécurité civile demande d'aide financière volet 2;
 - 9.3 Approuver la graduation de d'un pompier à titre de lieutenant;
- 10. Loisirs et cultures
 - **10.1** Dons demandés de l'école du Mistral, département d'harmonie enrichie;
- 11. Périodes de questions
- 12. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 4 février 2019.

RÉSOLUTION #19-03-27

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE **MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 4 FÉVRIER 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 4 février au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'approuver le procèsverbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff, membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 4 février 2019, soit :

- Demande de dérogation mineure au 346, rue Cascade;
- Renouvellement sur trois ans de l'entente entre la Croix-Rouge et la Ville;
- Embauche d'une ressource en loisir;
- Nommer les membres du comité de suivi pour le partage d'une ressource en loisir;
- Mise à jour de la PFM/MADA nommer un élu responsable des ainés;
- Nommer les membres du comité local de la mise à jour de la PFM/MADA;

La date de la prochaine réunion est le lundi 1 avril 2019 à 18h30 à la salle du conseil municipal.

4.2 Comité de développement

Il y aura une rencontre le 19 mars.

4.3 Comité des Loisirs

Il y aura un souper spaghetti le 23 mars.

4.4 Comité de la bibliothèque

Il y aura une rencontre à Vile Dégelis le 25 mai. Surveillez l'Info-Métis pour les activités à venir.

4.5 Comité d'embellissement

Les arbres sont commandés. La distribution aura lieu le 25 mai au bureau municipal.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

COMPTES FOURNISSEURS

Les comptes fournisseurs ne sont pas comptabilisés. Ils seront approuvés à la prochaine séance du conseil.

6. ADMINISTRATION

6.1 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.

RÉSOLUTION #19-03-28

LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARTINE BOUCHARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, transmettre, avant le 31 mars, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles ci-dessous, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit désigné comme représentant de la municipalité pour faire l'acquisition, si nécessaire, des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes:

QUE la liste des immeubles ci-dessous comprend les immeubles dont les taxes municipales ne sont pas payées au 31 décembre 2018 plus les intérêts au 31 mars 2019 totalisant un solde supérieur à 150 \$;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint sois transmisse à la Commission scolaire.

Propriétaire et adresse	Matricule et lot (s) 1	Taxes dues (capital au 31 décembre 2018 et intérêts au 31 mars 2019)
Villemaire Williams Micheline 459, Chemin Leggatt	6392-35-5085 Lots 72-P, 73-P	2 793.02 \$
Magill William Robert Route 132	6492-10-3050 Lot 67-P	716.24 \$
Nowers Douglas Alan 401, Chemin Patton	6592-25-2070 Lots 44-4, 45-3	3 005.08 \$
Smith Ernest Gordon 475, rue Beach	6792-00-0575 Lot 312-P	1 253.42 \$
Gagné Anita 116, rue Principale	7093-89-4510 Lot 72-P	2 601.13 \$

^{*} Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

6.2 Approuver le budget 2019 de l'OMH de Métis-sur-Mer.

<u>RÉSOLUTION #19-03-29</u> APPROUVER LE BUDGET 2019 DE L'OMH DE MÉTIS-SUR-MER

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le budget 2019 de l'OMH de Métis-sur-Mer, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	45 929.00 \$
DÉPENSES	97 202.00 \$
DÉFICIT	(51 273.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	46 146.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	5 127.00 \$

6.3 Accompagnement occasionnel par le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM.

RÉSOLUTION #19-03-30 ACCOMPAGNEMENT OCCASIONNEL PAR LE SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FQM

ATTENDU l'offre de service présentée par le Service des ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités;

ATTENDU la possibilité pour la municipalité de bénéficier de soutien en matière de ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu;

ATTENDU que les tarifs horaires pour l'année 2019 sont entre 125 \$ et 140 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité,

QUE la ville de Métis-sur-Mer accepte la proposition déposée par le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM produite le 22 janvier 2019.

QUE la ville de Métis-sur-Mer mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM pour la soutenir en matière de ressources humaines et relations du travail aux tarifs horaires en vigueur.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Permis d'intervention et de voirie - Année 2019.

RÉSOLUTION #19-03-31

PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE - ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du ministère;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère de lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés, à effectuer pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère de ne pas lui exigé de dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix milles dollars (10 000 \$);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la Ville de Métissur-Mer demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2019 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et qu'à cette fin, autorise M. Frédéric Richard, Directeur des travaux publics, à signer lesdits permis d'intervention.

8. URBANISME

NIL

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Approuver le rapport annuel du service incendie.

RÉSOLUTION #19-03-32

APPROUVER LE RAPPORT ANNUEL DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le contenu du rapport annuel d'activités présenté par le directeur du service incendie de Métis-sur-Mer, M. Michel Desrosiers;

QUE ce document soit transmis au ministère.

9.2 Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2.

RÉSOLUTION #19-03-33

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Mont-Joli, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave et La MRC de La Mitis pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

9.3 Approuver la graduation de d'un pompier à titre de lieutenant.

RÉSOLUTION 19-03-34

APPROUVER LA GRADUATION DE D'UN POMPIER À TITRE DE LIEUTENANT

CONSIDÉRANT Qu'il y a une ouverture de poste à titre de lieutenant à l'interne au service incendie et qu'un pompier serait disponible pour graduer;

CONSIDÉRANT QUE cette graduation aurait pour effet de venir en aide au directeur du service incendie dans la gestion de conformité des véhicules et des équipements et aussi dans la mise en place des pratiques mensuelles.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise M. Ted Savage et M. David Paquette à suivre la formation nécessaire afin de graduer aux fonctions de lieutenant pour le service incendie de Métis-sur-Mer.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.2 Dons demandés de l'école du Mistral, département d'harmonie enrichie.

RÉSOLUTION #19-03-35

DONS DEMANDÉS DE L'ÉCOLE DU MISTRAL, DÉPARTEMENT D'HARMONIE ENRICHIE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde un don de 50.00 \$ au programme d'harmonie enrichie de l'école du Mistral à Mont-Joli.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h00 et s'est terminée à 20h20.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉS	OL	UTI	ON	#1	9-03-36
LEV	ÉΕ	DE	LA	SÉ	ANCE

L'ordre du jour étant épuisé, séance soit levée à 20h20.	Mme la	Conseillère	Martine	Bouchard	propose	que la	présente
Carolle-Anne Dubé, Mairesse		-			Stépha	ne Ma	rcheterre,
			Dir	ecteur Gén	éral et se	crétair	e-trésoriei